

REGLEMENT DU CALENDRIER DE L'AVENT

Article 1 : Organisation

Pharmacie Prado Mermoz, Société Anonyme dont le siège social est situé à Marseille (13008), 8 Boulevard Rodocanachi et immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro B 531 117 927 (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), (ci-après dénommé le « Calendrier de l'Avent »). Le Jeu se déroulera du 01/12/2018 au 24/12/2018 inclus, sur la page Facebook Pharmacie Prado Mermoz.

Article 2 : Conditions de participation

La participation au Jeu est ouverte à toute personne âgée de 18 ans révolus le jour de son inscription. Ne pourront pas participer les salariés de la Société Organisatrice, ainsi que les membres de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer), les sociétaires et le personnel de l'entreprise, leur famille proche ainsi que toute personne appartenant aux sociétés prestataires de ce jeu.

Pour participer, il faut se rendre sur la page Facebook suivante :

<https://www.facebook.com/ParapharmaciePradoMermoz/>

avant le 25/12/2017 23h, et compléter un bulletin de participation spécialement mis en ligne, en indiquant ses, noms, prénoms, code postal, e-mail et numéro de téléphone. Une même personne (même nom, même prénom, même date de naissance et même adresse e-mail) ne pourra s'inscrire plus d'une fois par jour au Jeu.

Article 3 : Déroulement

A compter du 1er décembre 2018, chaque jour, un internaute issu de la communauté de la Pharmacie Prado Mermoz pourra choisir une case dans le Calendrier de l'Avent pour remporter chaque jour de nouveaux lots. Ce jeu se base exclusivement sur le principe du hasard. Ne seront autorisés qu'une seule participation par jour et par personne, à contrario, les tricheurs seront exclus du jeu.